

Compte-rendu réunion de quartier du 27/11/2021  
Rue du Bois d'Ardeau – Chemin des Ruelles

**Présents :**

Pour la mairie : Zahia GABA et Elodie CREPIN  
Et 10 riverains, uniquement de la rue du Bois d'Ardeau

**Sujets évoqués :**

***1. Ruissellement en cas de fortes pluies***

**Remarques des riverains :**

- Problème de l'autoroute résolu (terre qui ravinait).
- Les fortes pluies sont de plus en plus fréquentes du fait du changement climatique.
- La nappe phréatique n'absorbe plus la quantité d'eau.
- Deux bouches d'évacuation (seulement ?) pour toute la rue (dont l'une qui se jette dans l'autre).
- Les réseaux sont-ils bien adaptés à la densification des maisons ? (diamètre des canalisations ?)
- Les couches de bitumes superposées ne peuvent-elles pas également être un frein à l'évacuation de l'eau ? (suppression des bateaux)

***2. Vitesse excessive des véhicules rue du Bois d'Ardeau***

**Solutions envisagées :**

- a) Matérialiser des places de stationnement au sol en créant des chicanes, afin de casser la vitesse

**Mais :**

- Beaucoup de passages de camions et cars
- Passage d'engins agricoles
- Peut générer des difficultés pour sortir des cours et garages

- b) Installer des dos d'âne, ou des ralentisseurs successifs (ralentisseurs étroits type caoutchouc)

**Mais :**

- Il existait un ralentisseur qui a été retiré il y a environ 2 ans pour favoriser l'évacuation des eaux
  - Bruyant pour les riverains
  - Est-ce vraiment efficace ?
- c) Éventualité de mettre la rue du Bois d'Ardeau en sens unique ?
  - d) Serait-il possible de faire intervenir les gendarmes pour une opération contrôle de vitesse – arrêt au stop ?

### 3. *Autres sujets divers évoqués*

- Absence de panneau STOP rue de la Chardonnière (sens Angervilliers-Vaugrigneuse), ce qui n'incite pas les gens à s'arrêter.
- Les voitures qui stationnent rue des jardins face au dos d'âne gênent le passage des véhicules.
- Motos (non homologuées pour la route) qui roulent beaucoup trop vite sur les routes.
- Les deux zones de stockage chemin des Ruelles qui dénaturent le paysage. Elles sont sur la commune de Forges. Le sujet a été évoqué auprès de la municipalité de Forges mais ce n'est à priori pas sa priorité.
- A-t-on le droit d'avoir sa voiture qui stationne sur le trottoir tout en étant branchée à sa borne électrique pour la recharger ?
- Place de stationnement tracée avant le feu rouge rue de la Maréchalerie : autorisée par la mairie ?
- De manière générale sur le village, serait-il possible de demander aux riverains qui le peuvent de rentrer leurs voitures sur leurs terrains afin de laisser les trottoirs aux piétons ?
- Pour information, Machery est fibré depuis le 14 septembre. A ce jour, tous les opérateurs ne proposent pas encore le raccordement.

